

ECONOMIE : LES POUVOIRS PUBLICS AUX CÔTÉS DES ENTREPRISES

La période de crise sanitaire que le pays traverse est particulièrement critique pour nos entreprises. Afin de faire face à ce contexte économique très dégradé, l'Etat et les collectivités locales se mobilisent et engagent plusieurs mesures de soutien.

> LA COMMUNE PARTENAIRE DES ENTREPRISES DE SON TERRITOIRE



La municipalité réfléchit activement à mettre en place des mesures de soutien économique. Ces mesures doivent être complémentaires à celles déjà proposées par l'Etat, la Région et la Métropole du Grand Lyon. Sans plus attendre, la municipalité a déjà pris la décision de suspendre les loyers des mois d'avril et mai pour les commerçants charbonnois locataires de la commune. Dans le même sens, il est envisagé d'exonérer les forains des droits de place ainsi que les restaurateurs des "droits de terrasse".

La commune soutient également les initiatives portées par les commerçants charbonnois.

• **Certains commerçants proposent d'acheter des bons d'achats de 20 à 100€** (Plus d'informations sur : <https://soutien-commerçants-artisans.fr>) :

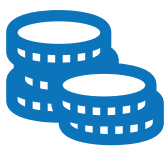
- Les boutiques de prêt-à-porter Access by Rush et Access
- Les instituts de beauté Circé et BJ Beauté
- Le restaurant Cap Ouest

• **Les commerçants adaptent leur activité au contexte de crise sanitaire :**

- Service de livraison et retrait de fleurs en magasin chez la fleuriste (la commande est passée préalablement par téléphone ou sur internet),
- Commande de produits en ligne ou par téléphone auprès des Jardins d'Héméra,
- Le Beaulieu : mise en place de la vente à emporter à partir du 11 mai,
- Séances de remise en forme en ligne par Houcine Mezaache (Sport Consulting).

Toutes les initiatives de vos commerçants sur www.charbonnieres.com

> L'ÉTAT ET LES RÉGIONS METTENT EN PLACE UN FONDS DE SOLIDARITÉ



L'Etat a mis en place, avec les Régions, un fonds de solidarité doté de 7 milliards d'euros qui permettra le versement d'une aide défiscalisée allant jusqu'à 1 500 €. Ce fonds sera maintenu autant que durera l'urgence sanitaire.

• **Qui est concerné par l'aide ?** Les très petites entreprises (TPE), indépendants, micro-entrepreneurs et professions libérales ayant un chiffre d'affaires inférieur à 1 million d'euros et un bénéfice annuel imposable inférieur à 60 000€.

• **Quelles sont les conditions pour bénéficier de l'aide ?**

- Soit avoir fait l'objet d'une fermeture administrative ;
- Soit avoir subi une perte d'au moins 50% de chiffre d'affaires en mars 2020 par rapport à mars 2019
- Soit avoir subi une perte d'au moins 50% de chiffre d'affaires en avril 2020 par rapport à avril 2019 ou par rapport au chiffre d'affaires mensuel moyen sur 2019.

• **Quel est le montant de l'aide ?** Jusqu'à 1500€ peuvent être versés par la direction générale des finances publiques (DGFiP). Pour les entreprises qui connaissent le plus de difficultés, une aide complémentaire allant jusqu'à 5 000€ peut être obtenue au cas par cas auprès des Régions.

• **Comment bénéficier de l'aide ?**

- Pour l'aide de la DGFiP, rendez-vous sur www.impots.gouv.fr.
- Pour la région Auvergne Rhône-Alpes : <https://ambitioneco.auvergnerhonealpes.fr/414-mesures-d-urgence-covid19.htm> ou le numéro vert 0 805 38 38 69

> LE FONDS D'URGENCE DE LA MÉTROPOLE DU GRAND LYON



La Métropole de Lyon a voté jeudi 23 avril 2020 un plan d'aides d'urgence de 100 millions d'€ pour soutenir les très petites entreprises, les associations, les indépendants du territoire mais aussi les acteurs du tourisme, les étudiants et ses partenaires internationaux.

- Une aide mensuelle de 1000€ sera attribuée aux entreprises (de 0 à 10 salariés), éligibles au plan d'aide national. Il y aura également une exonération des loyers sur un trimestre pour les 471 structures hébergées sur le patrimoine métropolitain (entreprises et associations).
- En raison du fort impact de la crise sur le secteur touristique et événementiel, plusieurs mesures ont été actées par la Métropole : report de la taxe de séjour due pour 2019 et début 2020, attribution d'une subvention de 650 000€ à l'Office du tourisme.
- Des subventions de 500 à 3 000€ seront versées aux associations qui sont impliquées dans la gestion de cette crise (200 000€ au total). Une aide exceptionnelle de 202 000€ supplémentaire sera allouée pour 5 grandes associations humanitaires ainsi qu'une subvention de 300 000€ pour les ONG qui oeuvrent contre l'épidémie
- 500 000€ seront aussi alloués à l'achat de matériel informatique pour les étudiants en grande précarité. La Métropole donne l'opportunité aux bénéficiaires du RSA qui s'impliqueront dans une activité salariée de première nécessité engendrées par la crise sanitaire de cumuler à la fois le salaire lié à cette activité et leur allocation RSA.

Pour toute question sur l'aide la Métropole, vous pouvez envoyer un mail à urgencecovid@grandlyon.com.

> UNE PLATEFORME EMPLOI POUR POURVOIR AUX BESOINS DES ENTREPRISES



La Métropole de Lyon et la Maison Métropolitaine pour l'Emploi ont mis en place une **plateforme RH / Urgence emplois COVID** afin de pourvoir au mieux les besoins d'emplois temporaires dans les entreprises en activité : 04 78 62 57 17 ou plateformRH@lyonmetropole-mmie.fr

Vous êtes une entreprise dans le besoin ? Contactez la Métropole pour transmettre vos besoins d'emplois temporaires. **Vous êtes libre et souhaitez apporter votre aide ?** Cette plateforme s'adresse aux demandeurs d'emplois mais également aux salariés des entreprises dont l'activité est suspendue ou en sous-activité. Pour les bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active, les revenus perçus dans le cadre de ce travail seront cumulés au RSA.

> LA CCI VOUS ACCOMPAGNE



La Chambre de Commerce et d'Industrie mobilise plus largement ses services d'appui et juridiques au sein de cellules d'information et d'accompagnement, avec un numéro de téléphone unique 04 72 40 58 58, une adresse mail dédiée infos@lyon-metropole.cci.fr ainsi que l'ensemble de ses médias (site web, réseaux sociaux, e-mag, newsletters, webinaires...) diffusant des informations mises à jour en temps réel.

Les 150 conseils de Lyon, Saint-Étienne et Roanne vont aussi prendre contact avec les entreprises les plus exposées, pour les renseigner, les aider à prioriser leurs démarches, les orienter vers les bons contacts auprès des services de l'État et des organismes clés.

BESOIN D'INFO ?

- **RETROUVEZ TOUTES LES INFORMATIONS SUR LE SITE DE LA MAIRIE RÉGULIÈREMENT MIS À JOUR : WWW.CHARBONNIERES.COM (ONGLET "INFO COVID-19")**
- **VOUS POUVEZ AUSSI VOUS ABONNER À LA NEWSLETTER (FORMULAIRE D'INSCRIPTION EN BAS DE LA PAGE D'ACCUEIL DU SITE)**